

Unis le soin de compléter l'expédition. Les Etats-Unis ont fait selon qu'ils s'y étaient engagés. M'est avis que, malgré tous les sacrifices accomplis par la métropole dans cette guerre, si le Canada s'était dérobé, si nous avions refusé notre concours à cette expédition, l'Angleterre aurait fait appel aux enfants de ses écoles, plutôt que de demander aux Etats-Unis de se charger d'une part de ce fardeau. Ni le Canada, ni l'Angleterre désirent faire porter sur d'autres épaules que les leurs, le poids d'une affaire qui leur incombe. Nous avons ici un devoir à remplir, et à remplir chez nous.

J'ai mentionné cette affaire comme étant de celles dont le cabinet de guerre s'est occupé, et comme exemple de la sorte de questions examinées dans la circonstance. Elle a pris dans le débat, un développement beaucoup plus considérable que je m'y étais attendu.

M. POWER: Si nous ne sommes en guerre avec aucune région de la Russie en particulier, non plus qu'avec aucune des races qui l'habitent, comment un député ou un ministre peut-il justifier l'envoi de troupes dans un pays où elles seront massacrées en luttant contre l'une ou l'autre de ces races ou dans telle région plutôt que dans telle autre.

L'hon. M. ROWELL: J'ai dit à l'honorable député les raisons pour lesquelles l'intervention a eu lieu. J'ai dit pourquoi on a prié le Canada de prendre part à cette expédition. Ma réponse à l'honorable député est que le Canada ne faisait que remplir sa part d'une entreprise jugée nécessaire par le ministère de la guerre et par le conseil suprême de la guerre. Comme membre du Gouvernement, je suis prêt à assumer l'entière responsabilité de tout ce qui découle de cette action.

M. POWER: Ces hommes étaient-ils partis pour se battre en arrivant là ?

L'hon. M. ROWELL: Ils sont partis dans ce but.

M. POWER: Avec qui ?

L'hon. M. ROWELL: Par suite de certains événements, ils n'ont pas eu à en venir aux coups. Ils n'ont fait qu'aider à maintenir l'ordre.

M. POWER: Le ministre, ou quelque autre, est-il en mesure de dire contre qui ces troupes du Canada allaient se battre, une fois rendues en Sibérie ?

Un DEPUTE: Contre les bolcheviks.

L'hon. M. ROWELL: Ils allaient combattre...

Un DEPUTE: Vos amis.

M. VIEN: Monsieur le président, je soulève la question de règlement. Le dernier de ceux qui ont pris la parole a dit, d'une façon générale, que les bolcheviks sont nos amis, et c'est là une expression que je le prierais de bien vouloir retirer. J'attends votre décision, monsieur l'Orateur, sur la question que je pose.

Un DEPUTE: Vous devez être Ecossais

M. VIEN: Comme j'en ai appelé au règlement je désirerais obtenir une décision.

M. le PRESIDENT: Je ne savais pas que la remarque eût été adressée à l'autre côté de la Chambre. Une des règles dit...

M. VIEN: L'honorable député qui a fait la remarque s'est servi de l'expression "vos amis".

M. le PRESIDENT: Une règle du comité déclare qu'en prenant la parole un député doit toujours s'adresser au président. Je n'insisterai pas que l'honorable député retire sa remarque.

M. McKENZIE: Monsieur le président, nous voulons tous que le décorum soit respecté dans cette Chambre; mais pensez-vous qu'on puisse tolérer qu'un député en assimile un autre aux bolchévistes, sous prétexte qu'il le fait par plaisanterie?

M. le PRESIDENT: Si, au cours du débat, un député avait déclaré qu'un autre membre de cette Chambre est un ami des bolcheviks, je lui demanderais certainement de retirer cette expression; mais comme personne n'adressait alors la parole, je ne sais pas à qui je pourrais ordonner de retirer cette expression.

M. VIEN: L'honorable député d'Algoma vient justement de dire que les bolcheviks sont nos amis. Je demande qu'il retire cette remarque.

M. POWER: Je présume qu'il l'a adressée à moi aussi bien qu'à tout autre, et je n'ai pas grande objection à m'entendre dire que je suis un ami des bolcheviks, puisque le premier ministre de ce pays les a invités à une conférence avec lui. S'ils sont assez respectables pour se joindre à lui, je n'ai pas d'objection à ce qu'on dise que je suis un de leurs amis.

M. VIEN: Je tiens qu'il soit rendu une décision sur mon rappel au règlement.